



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2019/2020

### PROCES-VERBAL N° 31

---

Réunion du mardi 03 mars 2020

---

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – LAWSON – LANOIX – ORTUNO

Excusés : MM. JEREMIASCH – DJELLAL – MARTIN – GODEFROY

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **LIMEIL-BREVANNES – STADE DIDIER PIRONI – NNI 94 044 03 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 21/12/2019.

Installations visitées par M. CARRETO de la C.D.T.I.S. du District du Val-de-Marne le 07/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 du propriétaire et du rapport de visite de M. CARRETO.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5 jusqu'au 03/03/2030.**

#### **NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°2 – 92 050 01 02**

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2019.

Installations visitées par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S. le 20/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite de M. DJELLAL
- Tests in situ du 07/02/2020

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5YE jusqu'au 03/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

### 1.3. Changements de niveau de classement

#### **LOGNES – PARC DES SPORTS SEGRAIS N°3- NNI 77 258 02 03**

Cette installation est classée en niveau 6s jusqu'au 15/05/2022.

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le 02/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- Attestation de capacité

Ce terrain ne dispose pas de tracé de Foot à 11 ni de buts dans sa longueur. Seul un tracé de rugby et poteaux de rugby existent sur la longueur du terrain.

En revanche, dans sa largeur, sont présents 2 terrains de Foot à 8 avec buts et tracés réglementaires.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A8SYE jusqu'au 03/03/2030.**

*Décision transmise à la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.*

#### **ARGENTEUIL – STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 95 018 02 01**

Reprise de dossier suite à la réception des tests in situ.

Cette installation est classée en niveau 5s jusqu'au 17/08/202.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 14/02/2020.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite
- tes tests in situ.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 03/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

#### **VAUJOURS – STADE JULES FERRY – NNI 93 074 02 01**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 05/01/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 06/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 06/02/2020 de M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis:

- Eclairage moyen horizontal : 164 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.72.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43.

**La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2022.**

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°2 – 95 127 06 02**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 23/02/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 24/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 24/02/2020 de M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise:

- Eclairage moyen horizontal : 135 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.70.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.

**La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2022.**

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°3 – 95 127 06 03**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 23/02/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 24/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 24/02/2020 de M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise:

- Eclairage moyen horizontal : 132 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.70.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49.

**La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2022.**

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°4 – 95 127 06 04**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 24/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 24/02/2020 de M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise:

- Eclairage moyen horizontal : 137 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2022.**

#### **LE-PLESSIS-BOUCHARD – STADE COMMUNAL DE LA PLAINE (des EBATS) – NNI 95 491 01 01**

*Reprise de dossier.*

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) reprend connaissance de la demande de de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 30/01/2020 et accuse réception des documents complémentaires transmis par la Mairie (certificat de conformité des installations électriques, attestation d'entretien de l'éclairage et tiré ordinateur).

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 30/01/2020 de M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise:

- Eclairage moyen horizontal : 157 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.73.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2022.**

### **LOGNES (77) - PARC DES SPORTS DU SEGRAIS 2 - NNI 77 258 02 02**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Le contrôle initial de l'éclairage du terrain susnommé réalisé le 20 janvier 2020 étant non conforme, un nouveau contrôle de l'éclairage a été réalisé le 24 février 2020.

Il a été de nouveau constaté que l'éclairage était non conforme pour un classement en niveau E5.

Le relevé de mesures a été envoyé à M. MEUNIER Responsable des Sports de la Mairie de LOGNES.

## **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°1 – 95 127 06 01**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFOOT A11 jusqu'au 16/10/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 24/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 24/02/2020 de M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise:

- Eclairage moyen horizontal : 216 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.67.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/03/2021.**

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

### **SAINT-DENIS – STADE AUGUSTE DELAUNE N°1 – NNI 93 066 02 01**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 24/02/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 02/03/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 02/03/2020 de M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 385 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.84.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 03/03/2021.**

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

## **2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage**

### **VAUCRESSON – STADE HARAS DU LUPIN N°1– NNI 92 076 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 6SYE et de l'éclairage en niveau E5.**

**Email MAIRIE + CLUB.**

**BRETIGNY-SUR-ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE N°2 – 91 103 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5s jusqu'au 12/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique en remplacement de celui existant.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 5SYE.**

**BRETIGNY-SUR-ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE N°3 – 91 103 01 03**

Cette installation est classée en Niveau 5s jusqu'au 16/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 5SYE minimum et de l'éclairage en niveau E5.**

### **3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE**

**GAGNY - STADE JEAN BOUIN - NNI 93 032 01 01**

M.ORTUNO de la CRTIS effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 23 mars 2020 à 19h30. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M.BONNOT Responsable du Service des Sports, au Club et District de la Seine Saint Denis.

### **4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.**

### **5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.**